

1900-1950 : importance du fait migratoire italien

Durant cette première moitié du vingtième siècle, sur les plans démographique et économique, les deux voisins, France et Italie, sont complémentaires, situation encore plus évidente dans l'ancienne province Savoie où la frontière n'existe que depuis quelques décennies. Une démographie dynamique d'un côté, atone de l'autre, une main d'œuvre disponible d'un côté, des classes d'âges actives diminuées par la saignée de 14-18 plus ressentie de notre côté des Alpes de l'autre, telle est la situation. De plus, dans l'entre-deux-guerres le courant migratoire est renforcé par les restrictions d'accueil d'outre-Atlantique. Rien d'étonnant que le franchissement des Alpes ait été important. Comme le disait Mino Faïta, il fallait « remplir les berceaux et assurer la relève ».

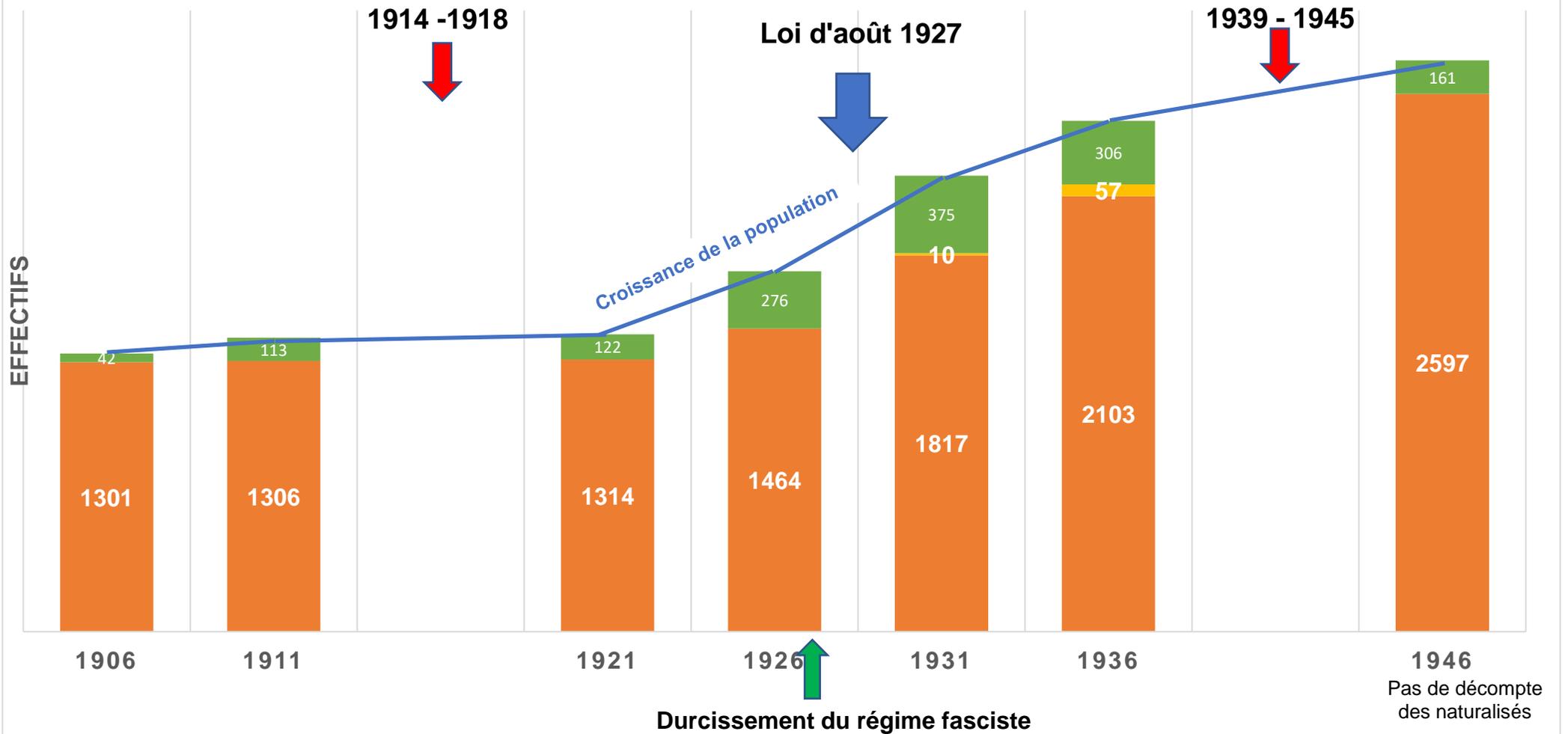
Pourtant, les relations entre les deux pays sont parfois compliquées, voire conflictuelles et ne manquent pas d'avoir une incidence sur le ressenti des populations et secondairement sur les mouvements migratoires. Participation de l'Italie à la Triplice, fraternité d'armes de la 1^e guerre mondiale, montée du fascisme mussolinien, heures noires de la 2^e guerre mondiale avec, en particulier, l'occupation de novembre 42 à septembre 43. Ces situations ont pour conséquences l'accueil de réfugiés politiques, des internements administratifs, des retours vers l'Italie, quelques réactions xénophobes sans qu'un degré rédhibitoire d'italianophobie soit atteint, les autochtones faisant la différence entre les personnes et la politique mussolinienne. De nombreux ressortissants italiens s'engageront dans la Résistance.

L'immigration italienne, notamment dans notre région, a souvent été présentée comme un modèle d'intégration. La proximité, la culture, la disponibilité au niveau des emplois, ont grandement facilité cette évolution. L'acquisition de la nationalité française, véritable baromètre de l'intégration, a été fortement facilitée par la loi du 10 août 1927. Le droit du sol réglementé par les lois de 1851 et 1889 est renforcé, une femme française mariée à un étranger transmet sa nationalité à ses enfants, mais surtout, après enquête, la naturalisation par décret peut être accordée dès 18 ans, sous condition d'un séjour continu de 3 ans en France contre 10 auparavant.

En 1946, avec une origine plus méridionale, l'immigration va reprendre et durer jusqu'au milieu des années 60. Le tarissement aura alors pour explications le « miracle économique italien », le baby-boom français, d'autres flux migratoires importants en provenance d'Afrique du nord, du Portugal, de Yougoslavie.

PART DES ITALIENS DANS LA POPULATION MUNICIPALE DE COGNIN. RECENSEMENTS DE 1906 À 1946.

■ Français et autres
 ■ Italiens naturalisés
 ■ Italiens



Population municipale : ne sont pas comptés les étudiants ayant une résidence habituelle dans une autre commune. A Cognin, les élèves de l'Institution des sourds-muets.

Quels enseignements nous apporte ce graphique ?

Jusqu'au recensement de **1921**, le solde migratoire italien est relativement faible dans le contexte d'une France qui connaît une fécondité en baisse et qui est impacté par les classes creuses et les décès causés par la première guerre mondiale. Mais il assure à lui seul la légère augmentation de la population de Cognin.

La décennie **1920-1930** est celle de la forte croissance de la population d'origine italienne grâce à une immigration soutenue : 175 arrivants entre 1921 et 1926, 181 entre 1926 et 1931. Entre France et Italie, le déséquilibre démographique est flagrant : L'appel de main-d'œuvre destinée à compenser les pertes des classes d'âges décimées par la guerre ainsi que les difficultés économiques d'une population transalpine à forte fécondité, expliquent ce mouvement. A cela s'ajoute l'exil vers la France de réfugiés politiques confrontés à la montée du fascisme.

L'analyse du recensement de **1936** révèle une nouvelle tendance : Les ressortissants italiens sont moins nombreux (135). On constate, et ceci jusqu'en 1940, que les nouveaux arrivants proviennent pour la quasi-totalité, d'autres régions de France et surtout de Savoie. Le rapport avec des possibilités d'emplois permet de souligner la bonne santé économique de Cognin à cette époque.

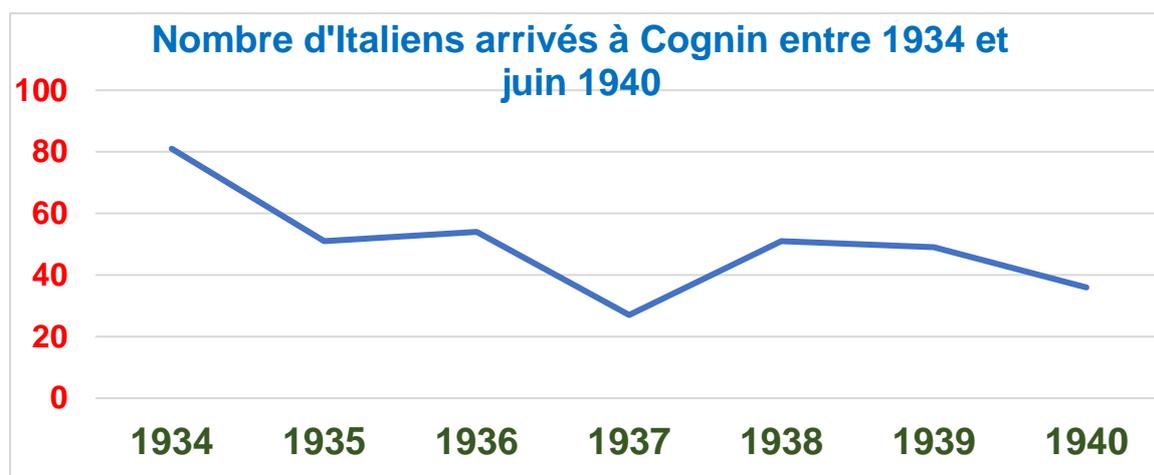
Dans notre pays, la loi du **10 août 1927** qui permet la naturalisation par décret après 3 ans de séjour et donne la nationalité française par acquisition aux enfants de couples bi-nationaux dont la mère est française, accroît l'importance

de l'intégration italienne dans notre pays. Les conséquences sont très

visibles sur le dénombrement de **1936** qui met en valeur l'importance de ces naturalisations.

Le recensement de **1946** offre moins d'éléments que les précédents mais quelques enseignements peuvent en être tirés. La part de la population italienne est moins importante, suggérant des retours au pays, des arrivées en diminution, un léger renouveau démographique français en rapport avec les prémices du baby-boom. 161 personnes de nationalité italienne, cela correspond à environ 6% de la population cogneraude. Pour mémoire, en 1931, c'était 17 %. Une étude approfondie de la liste nominative révèle que seulement 49 personnes de nationalité italienne sur 161 étaient présentes en 1936 et que dans de nombreuses familles, l'épouse ou l'époux, ainsi que les enfants sont français. Que conclure ? Une arrivée importante à la veille du conflit et qui reprend légèrement dans l'immédiate après-guerre, l'effet intégrateur des lois favorables à l'acquisition de la nationalité française par droit du sol et par naturalisation.

Arrivées et naturalisations dans l'Entre-deux-guerres. Décennie 1930-1940



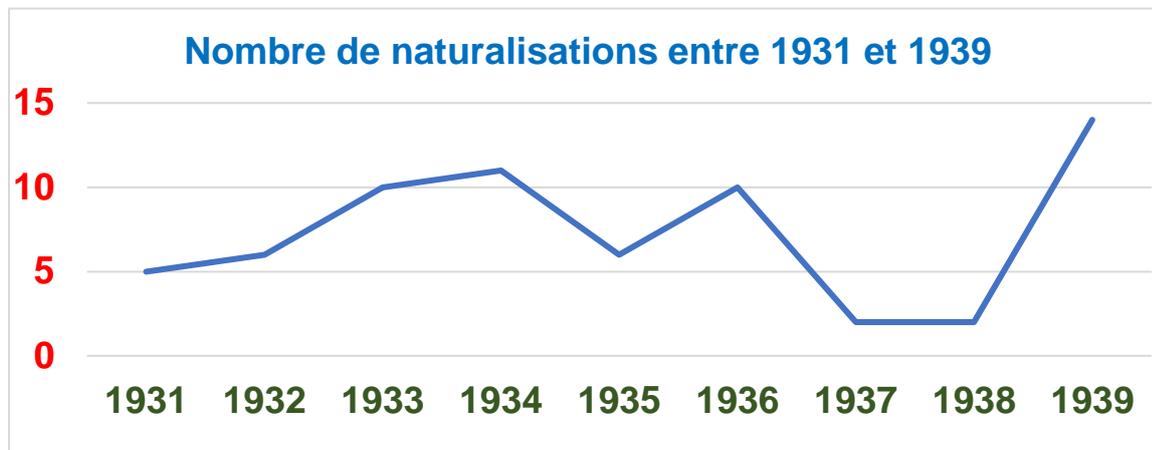
Commentaire :

Le total d'arrivées des Italiens entre 1934 et 1939 compris s'élève à 349 individus, ce qui correspond à une moyenne annuelle d'environ 50 personnes. On remarque une baisse assez sensible pour l'année 1937.

Cognin est en fait la deuxième destination car, dans leur immense majorité, les immigrés proviennent d'autres lieux de France (en particulier de Savoie) et non de régions d'Italie. Les départs de Cognin sont rarissimes.

Quasiment pas d'immigrés d'autres nationalités. (Quelques polonais en 1938-39).

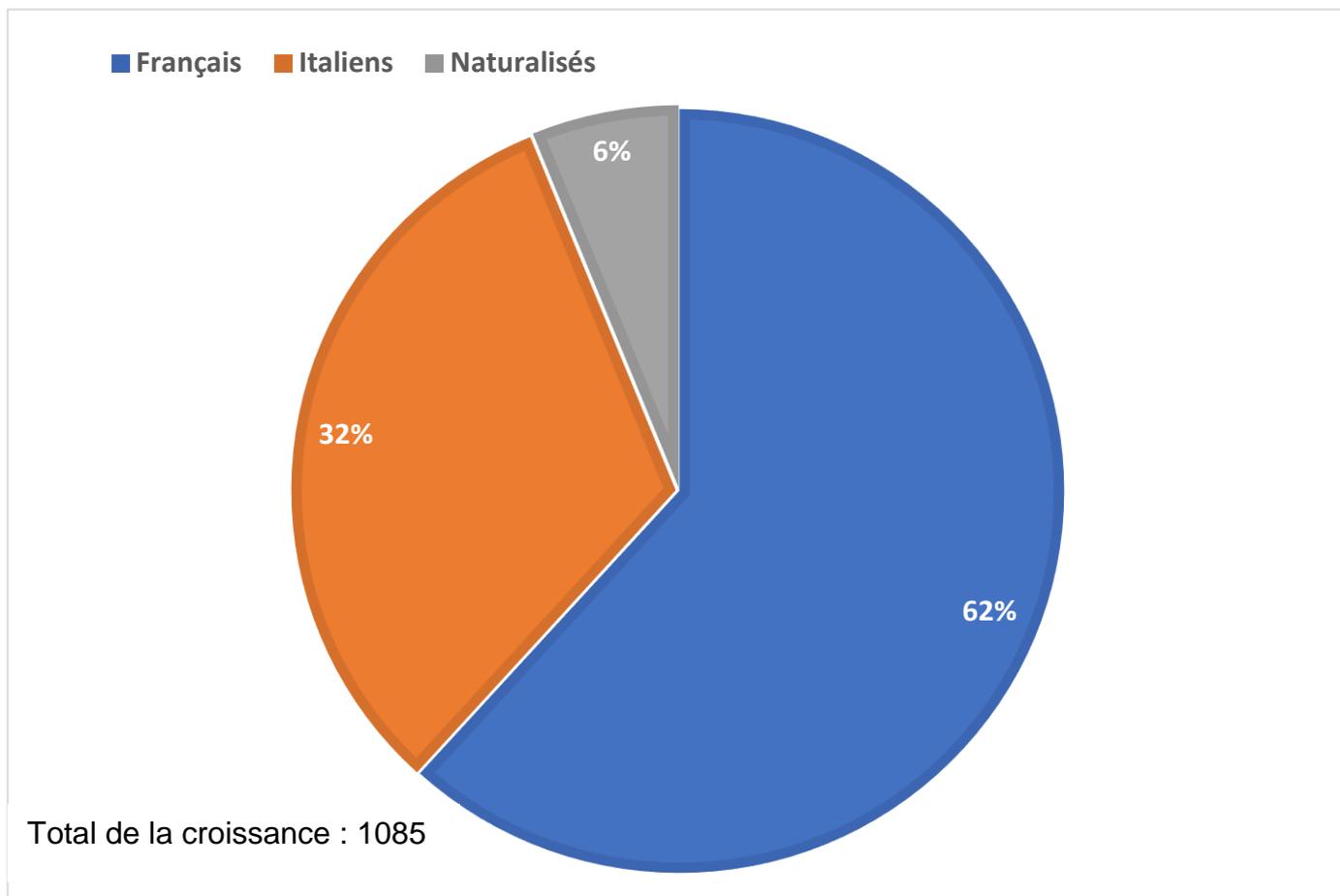
Sources : *Enregistrement des visas d'arrivée des étrangers. Mairie de Cognin.*



Commentaire : Entre 1931 et 1939, 66 Italiens habitant Cognin sont devenus Français par naturalisation avec une baisse assez nette dans les années 1937-1938. La forte remontée de 1939 peut s'expliquer par le contexte international : la volonté de ne pas demeurer étranger dans un pays risquant d'être en conflit avec le pays d'origine. La naturalisation est acquise sous certaines conditions, notamment de séjour, et après enquête diligentée par le ministère de la justice. Ainsi, pendant cette période, 17 demandes feront l'objet d'un ajournement. Deux cas sont à signaler : le père d'une famille de 7 enfants ne jouit pas d'une bonne santé (examen demandé) et un candidat est refusé pour avoir différé sa demande afin d'échapper au service militaire !!!

Sources : *Courrier du préfet de la Savoie au maire de Cognin*

Part de l'immigration italienne dans la croissance de la population de Cognin entre 1906 et 1936



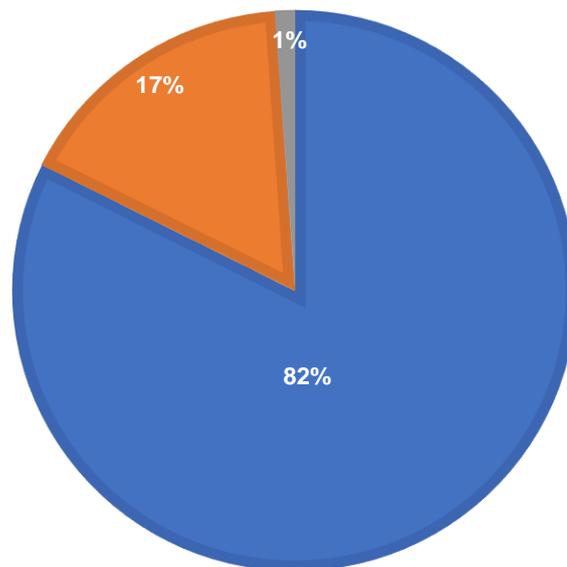
Ce diagramme met en évidence l'importance de l'immigration italienne dans la croissance de la population de Cognin entre 1906 et 1936, dans un contexte d'affaiblissement démographique de la population française en rapport avec la « saignée » de 14-18 et une fécondité inférieure à la moyenne européenne.

En fait, l'apport est un peu plus important, compte tenu des acquisitions automatiques de nationalité française favorisées par la loi du 10 août 1927. Dans les 62% de Français, il convient de noter la présence d'enfants nés en France, issus d'un mariage mixte dans lequel l'épouse est française et qui sont automatiquement français en vertu de cette loi.

En outre, la loi de 1927 favorise également les naturalisations par décret dans la mesure où la durée du séjour minimal de l'étranger en France passe de 10 à 3 ans.

LES NATIONALITÉS EN 1931 À COGNIN

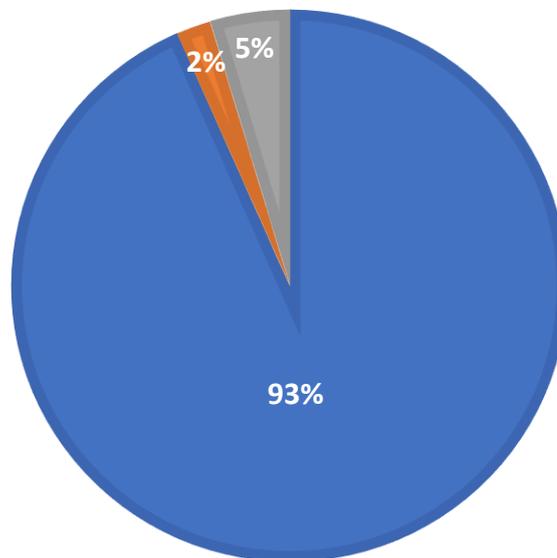
■ Français ■ Italiens ■ autres



Par comparaison avec la situation de la France la même année, l'importance de la population italienne de Cognin est ici démontrée.

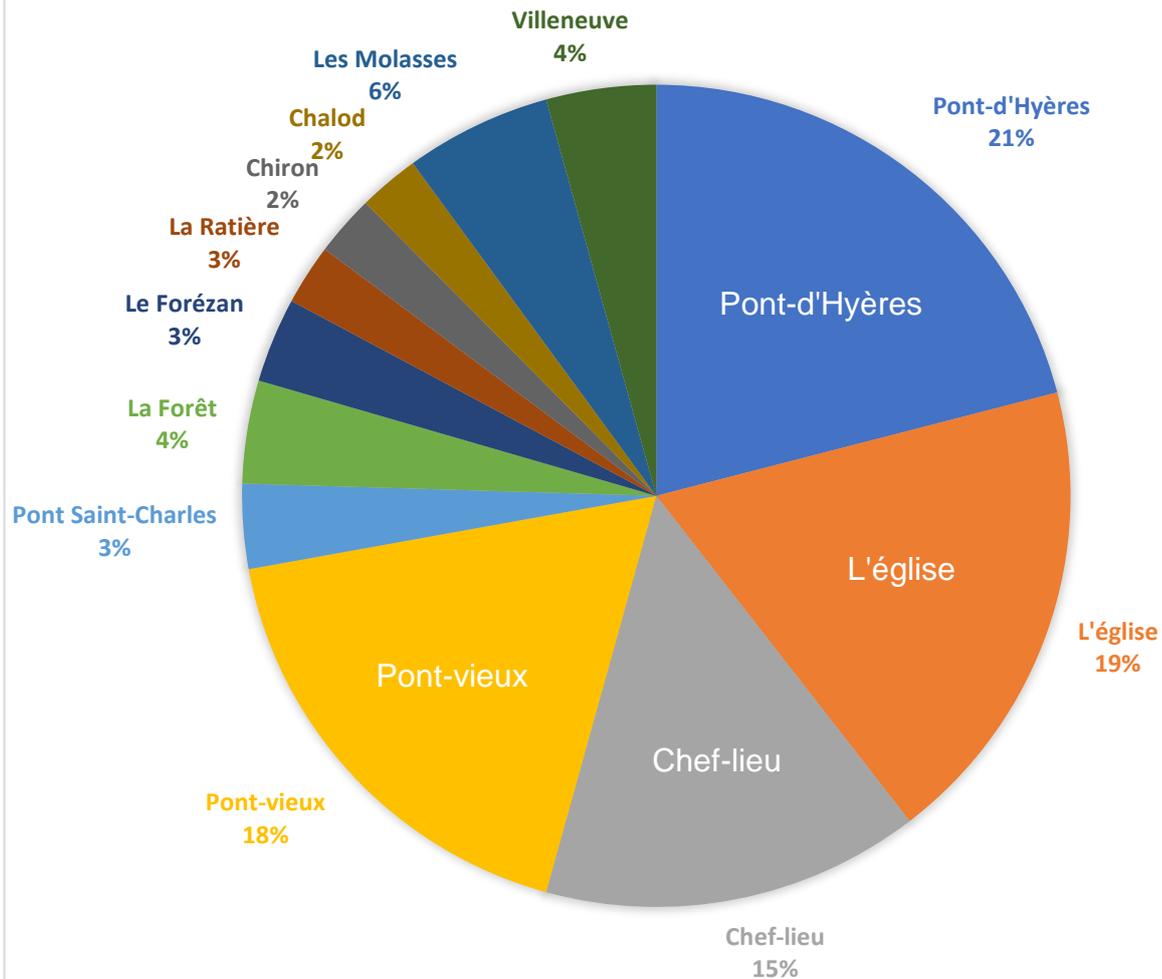
LES NATIONALITÉS EN 1931 EN FRANCE

■ Français ■ Italiens ■ Autres



Le recensement de 1931 peut être considéré comme un pic de la population italienne à Cognin et en France pendant l'entre-deux-guerres. Il fait suite à une immigration importante causée par l'appel de main-d'œuvre nécessaire à une France qui a subi une hémorragie importante des tranches d'âges de 20 à 35 ans et il précède le ralentissement de ces besoins en rapport avec la crise économique de 1929, sans oublier le frein à l'émigration voulu par Mussolini.

RÉPARTITION DES ITALIENS PAR QUARTIERS EN 1936



On constate une répartition équilibrée entre les quatre quartiers de Cognin les plus denses par leur population, le signe d'une intégration satisfaisante. Le quartier de Pont-d'Hyères arrive légèrement en tête, ce qui peut s'expliquer par la proximité de Chambéry et ses possibilités d'emploi. Chaque quartier a généralement une dominante régionale des arrivants.

Entreprises ayant le plus employé des Italiens entre 1906 et 1936

Cimenterie Chiron (Chambéry)	36
Soierie Champenois	32
Tanneries Bal (Chambéry)	31
L'aluminium français (Chambéry)	23
Confection de vêtements Barut-Martin	18
Scierie Bollon	10
Coutellerie Opinel	10

Entreprises de construction et travaux publics

Perona	21
Bernasconi	15
Bianchi	14

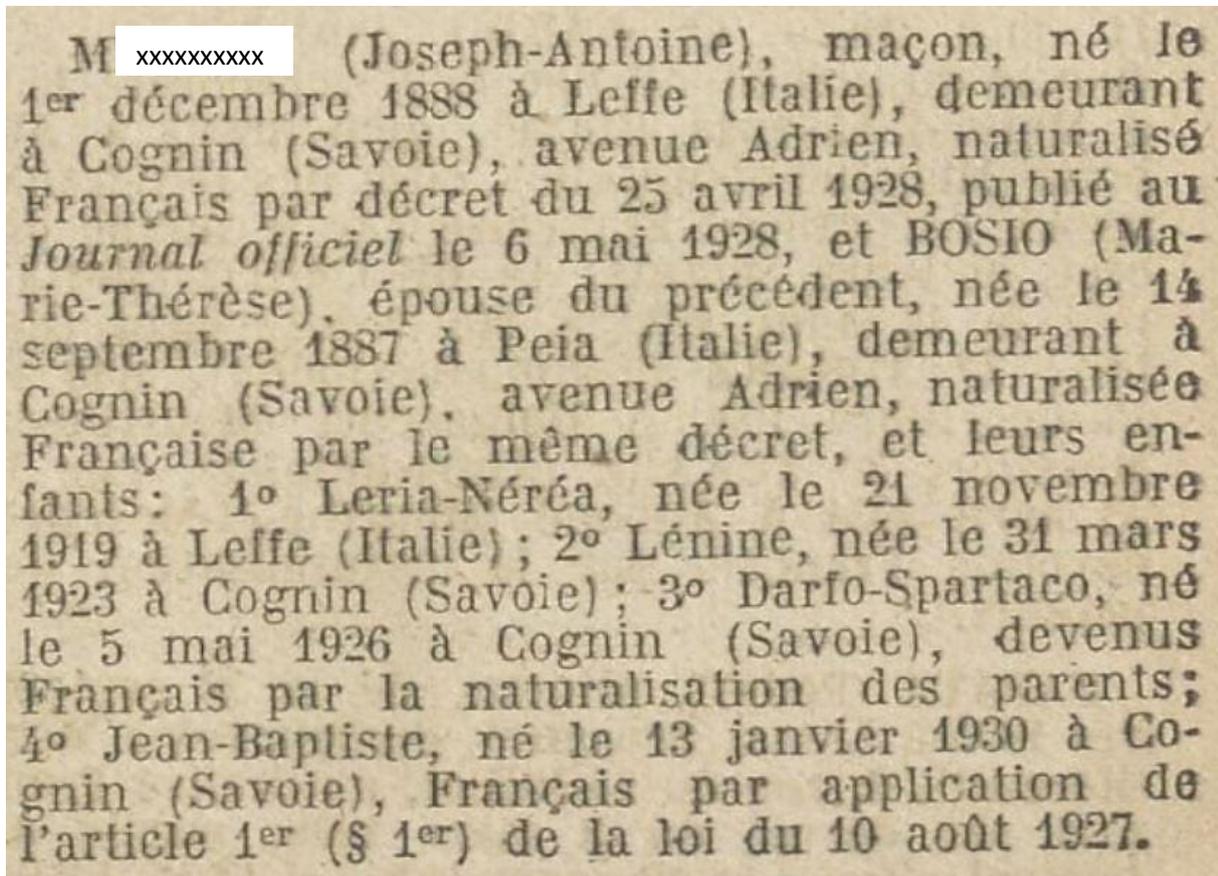
A noter : 6 personnes sont déclarées comme « agriculteurs » chez Bergès.

Remarque : Il est envisageable que les professions n'aient pas toutes été déclarées.

1941. Une dénaturalisation sous le régime de Vichy

Dès l'été 1940, par une loi du 22 juillet, le gouvernement de Vichy décide de réviser certaines naturalisations accordées par l'application de la loi du 10 août 1927 qui ouvrait largement l'accès à la nationalité française.

Cet extrait du journal officiel du 17 juillet 1941 concerne un Cogneraud d'origine italienne et sa famille qui perdent la nationalité française et deviennent, de ce fait, apatrides.



M. XXXXXXXXXXXX (Joseph-Antoine), maçon, né le 1^{er} décembre 1888 à Lefte (Italie), demeurant à Cognin (Savoie), avenue Adrien, naturalisé Français par décret du 25 avril 1928, publié au *Journal officiel* le 6 mai 1928, et BOSIO (Marie-Thérèse), épouse du précédent, née le 14 septembre 1887 à Peia (Italie), demeurant à Cognin (Savoie), avenue Adrien, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1^o Leria-Néréa, née le 21 novembre 1919 à Lefte (Italie); 2^o Lénine, née le 31 mars 1923 à Cognin (Savoie); 3^o Darfo-Spartaco, né le 5 mai 1926 à Cognin (Savoie), devenus Français par la naturalisation des parents; 4^o Jean-Baptiste, né le 13 janvier 1930 à Cognin (Savoie), Français par application de l'article 1^{er} (§ 1^{er}) de la loi du 10 août 1927.

Commentaire

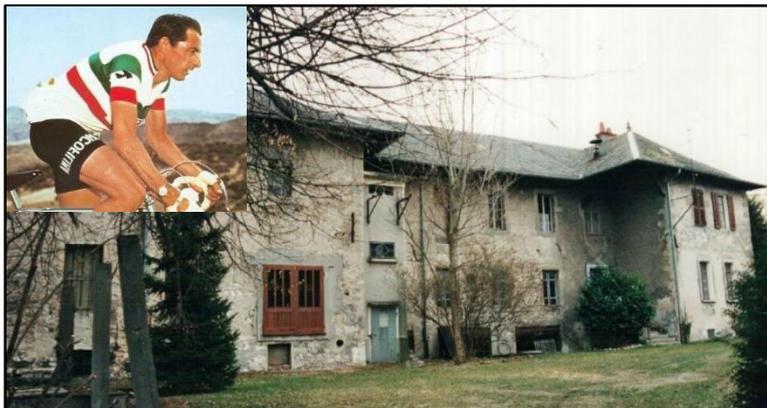
Outre la dureté de la décision, il faut souligner le caractère arbitraire de celle-ci dans la mesure où la commission de révision ne s'appuie sur aucun critère et n'a pas à se justifier. Les personnes concernées n'ont plus d'existence légale et ne peuvent plus bénéficier de la protection, même réduite, de l'Etat français.

Le « délit d'opinion » semble être la cause de cette décision : les prénoms donnés à deux enfants (Lénine et Darfo-Spartaco) sont symboliques d'une tendance politique mise hors la loi par le gouvernement de Vichy. La personne concernée aurait-elle manifesté des velléités de contestation, voire de résistance ?

La mesure s'applique aux enfants nés en France avant la naturalisation des parents mais aussi à un enfant né de parents français par naturalisation. Dans une lettre du garde des sceaux Barthélémy au préfet de la Savoie, il est même demandé de « limiter l'autorisation de séjour dont pourraient bénéficier les enfants mineurs nés en France afin qu'ils ne puissent réclamer la nationalité française par déclaration ».

Qu'est devenue cette famille ? Expulsion ? Internement dans un camp comme celui de Ruffieux ? A-t-elle pu profiter d'une protection clandestine ?

Dans la roue de Fausto Coppi



Les habitants de Cognin et des environs seront surpris d'apprendre qu'il existe un lien entre le championnissimo Fausto Coppi et ce bâtiment installé depuis longtemps sur la chute n°5, appelé parfois l'usine Campagnolo, et devenu depuis 2011 le Canal des arts.

Gentullio Campagnolo, né en 1901, était un espoir du cyclisme italien des années vingt. En 1927, lors d'une course dans les Dolomites, suite à une crevaison, il est contraint à l'abandon car il ne parvient pas à débloquer l'écrou de sa roue arrière. Dès lors, dans l'arrière-boutique de son père, quincailler à Vicenza, il va mettre lui-même au point son matériel en inventant le procédé du moyeu à blocage rapide. En 1933, il se lance dans une fabrication à plus grande échelle qui aboutit en 1947 à la fabrication en série des périphériques du vélo : moyeux, dérailleurs à baguette, pédaliers et, plus tard, freins. Le succès est au rendez-vous, conforté grâce à l'utilisation du matériel par un certain Fausto Coppi.



Tullio Campagnolo

AU SALON DU CYCLE
 GALERIE K - STAND 7
LES CELEBRES SPECIALITES

 CHANGEMENT DE VITESSE
 SANS TENSION DE CHAINE
 *
 BLOCAGE AUTOMATIQUE
 INSTANTANE DES ROUES
 *
 MOYEUX EXTRA - LEGERS
 ACIER ET DURALUMIN
“ F B ”
CAMPAGNOLO VICENZA (ITALIE)
 COGNIN (FRANCE)

En 1949, la société Campagnolo installe une succursale à Cognin sur un site utilisé depuis 1935 par les frères Brivio, originaires de Brescia. Comme on peut le constater, la publicité Campagnolo porte la mention FB (Fratelli Brivio ou Frères Brivio) avant de disparaître en 1950. Pendant une dizaine d'années, des composants de bicyclette vont être fabriqués ici. Brivio, puis Campagnolo, une succession transalpine gagnante.

40 MOYEUX SIMPLES

BRIVIO FRÈRES
 S^{ra} responsabilité limitée FABRIQUE DE MOYEUX POUR CYCLES
F.B.
 TÉL N°28 • COGNIN • SAVOIE

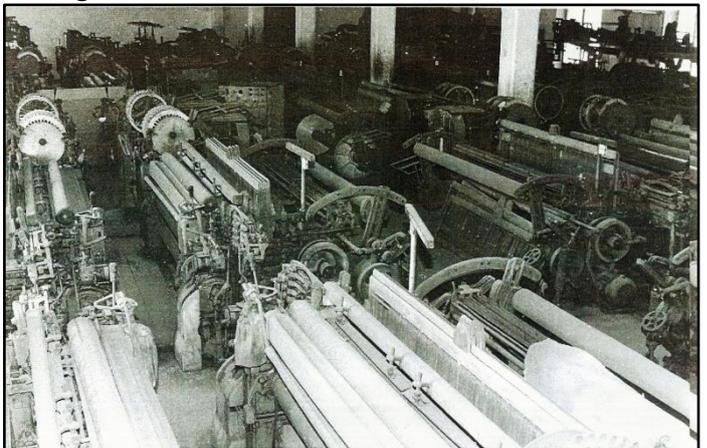
Au fait, les « tifosi » étaient-ils nombreux et enthousiastes à Cognin ?

Une implantation industrielle italienne à Cognin ITS : Industrie Textile de Savoie



Un jour d'hiver de la fin des années 50, cinq ouvrières sont photographiées sur les pentes de la colline des Molasses. En arrière-plan, on remarque une usine bien connue des Cognerauds, disparue aujourd'hui. Il s'agit de la soierie Champenois dont l'activité a cessé en 1947. Sur le site, en 1952, grâce à des capitaux italiens, une société est constituée sous l'appellation ITS (Industrie Textile Savoie) dont le cadre dirigeant, venu d'Italie, est Umberto

Solidoro. Au préalable, il a fallu consolider la bâtisse pour permettre le remplacement des métiers à tisser en bois par des machines en métal, plus lourdes. Des tisseuses transalpines ont assuré la formation du personnel. On y travaillait la fibranne, textile synthétique obtenu à partir de fibre cellulosique, la viscose. En moyenne, entre 80 et 100 salariés, des femmes surtout, y étaient employés. L'entreprise fonctionne jusqu'en 1965, année du départ



Les métiers à tisser la fibranne d'ITS

d'Umberto et de son épouse en Argentine pour y diriger une usine textile et où ils resteront jusqu'en 1975. Le gardiennage des installations est assuré par son frère Luigi et son épouse Liliane, membre du GREHC, qui veille aujourd'hui sur la chute n°5 du canal des Arts, siège de l'exposition. A son retour, avec Luigi, il monte une entreprise d'oxycoupage « STAR » qui fonctionne jusqu'en 2005 avant que le bâtiment et ses dépendances soient acquis par la commune. Aujourd'hui, c'est le « Domaine Champenois ». (en incrustation dans la photo de l'usine désaffectée).



La longue histoire de ce bâtiment

Soierie Champenois
1875-1947

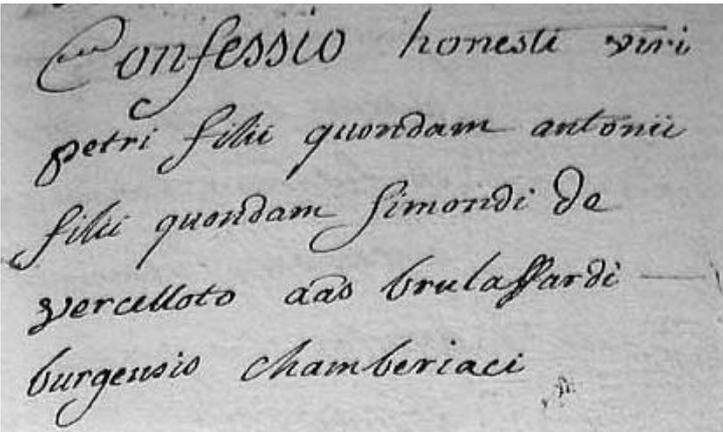
Industrie Textile Savoie
1952-1965

STAR (oxycoupage)
1975-2005

Friche industrielle
2005-2012

Le domaine Champenois
2013

Un immigré célèbre : Brulafardi

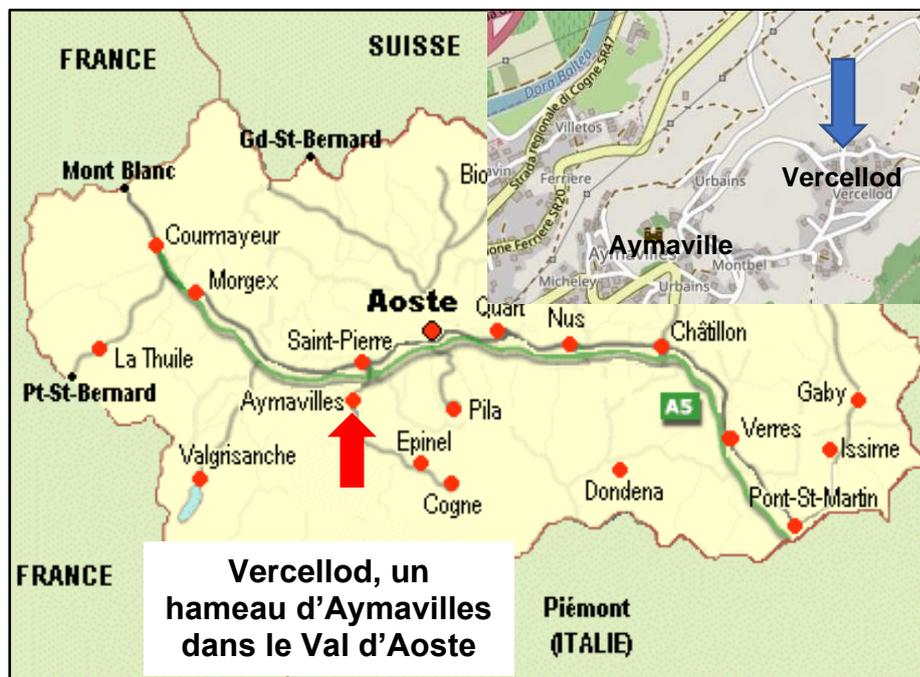
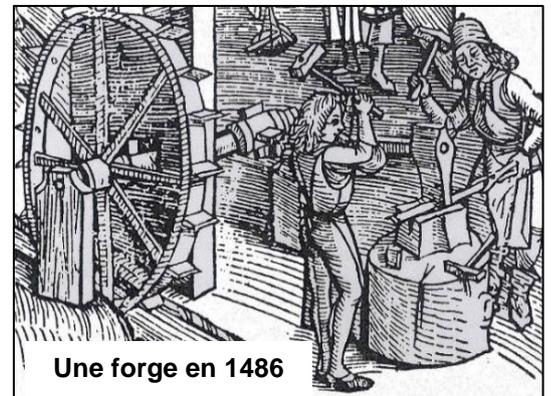


*Confessio honesti viri
petri filii quondam antonii
filii quondam simonidi de
vercelloto ad brulafardi
burgensio chamberiaci*

Grâce à un acte notarié de 1486, un certain Petri de Vercelloto alias Brulafardi, forgeron de son état, est sorti de l'oubli. Le surnom Brulafardi (avec un f ou deux f ?), en dialecte franco-provençal, a été diversement traduit par Brulefer avec ou sans s, Brulafer, voire Brulafart. Le document en question est un contrat passé avec le seigneur de Villeneuve qui détient le droit d'eau, par lequel il est autorisé à utiliser l'énergie

fournie par celle du canal de dérivation de l'Hyères pour actionner son martinet de forge, en échange d'une redevance annuelle d'un denier. C'est un utilisateur du canal des usines de Cognin, longtemps le seul connu de cette lointaine époque,

Un de ses aïeux fut l'armurier attiré du Comte rouge Amédée VII, mort en 1392, puis du Comte Amédée VIII, le futur premier duc de Savoie. La famille de ce métallurgiste réputé était originaire de **Vercellod**, un hameau d'**Aymavilles**, une petite localité du Val d'Aoste.



Une belle histoire, direz-vous, sauf que Brulafardi n'est ni immigré ni cogneraud... Vercellod et Cognin sont alors dans le même Etat : le comté, devenu ensuite duché de Savoie. L'acte de 1486 le qualifie de bourgeois chambérien comme le seront ultérieurement beaucoup d'entrepreneurs sur le canal. Par contre, il a dû employer des ouvriers cognerauds.